

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2020**

Paris, France, le 6 août 2020 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (« GAAP »), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2020. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 6 août 2020. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 8,5 millions d'euros (0,137 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2020 (3,5 millions d'euros au deuxième trimestre de 2020 (0,055 € par action)), contre 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2019 (3,7 millions d'euros au deuxième trimestre de 2019 (0,059 € par action)).

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2020 (3,3 millions d'euros au deuxième trimestre de 2020 (0,053 € par action)), contre 8,2 millions d'euros (0,131 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2019 (4,7 millions d'euros au deuxième trimestre de 2019 (0,074 € par action)).

EURO a comptabilisé des produits d'exploitation de 12,5 millions d'euros au premier semestre 2020 (5,2 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2020), contre 12,4 millions d'euros au premier semestre 2019 (6,5 millions d'euros au deuxième trimestre 2019).

Le 11 juin 2020, EURO a versé des dividendes de 12,5 millions d'euros (0,20 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2020, le montant de la trésorerie s'élevait à 28,7 millions d'euros, contre 31,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2020, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea »), anciennement Columbus Gold Corp, (9,7 % des actions en circulation ; 10,6 % au 31 décembre 2019) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (6,2 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2019).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2020, la Société a constaté selon les IFRS un profit latent résultant de l'augmentation de la juste valeur de ces titres négociables. Selon les IFRS, ce profit de 0,3 million d'euros a été enregistré dans les autres éléments du résultat global (perte de 0,6 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2019). Selon le référentiel comptable français, le profit de 0,1 million d'euros a été comptabilisé dans le résultat financier au compte de résultat.

Actifs de redevances

Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations.

Au 30 juin 2020, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Toutefois, les travaux concernant la conception du projet et son cadre environnemental se poursuivent. Selon le communiqué de presse émis par Orea Mining Corp. le 4 juin 2020, les études d'ingénierie pour les améliorations et modifications du projet engagées pour les permis d'exploitation minière devraient être terminées au milieu de l'année. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse retenue à l'issue du test de dépréciation de la redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2019. La Société maintient l'hypothèse que les différents permis et autorisations devraient être accordés et ce, dans des conditions qui permettront à la Compagnie Minière Montagne d'Or de réaliser ce projet malgré un calendrier quelque peu incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2020.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, EURO a comptabilisé des produits de 12,5 millions d'euros, en hausse par rapport aux 12,4 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2019. Ces produits provenaient principalement de la redevance de la mine Rosebel de 12,5 millions d'euros (semestre clos le 30 juin 2019 : 12,5 millions d'euros). Les produits ont été similaires à ceux de la période précédente, principalement en raison d'un cours moyen de l'or plus élevé de 1 633 dollars américains l'once durant le premier semestre 2020, contre 1 307 dollars américains l'once durant le premier semestre 2019 (3,1 millions d'euros) et la dépréciation de l'euro (0,3 million d'euros), qui a été partiellement neutralisée par le recul de la production d'or à 107 794 onces durant le premier semestre 2020, contre 147 744 onces à la même période en 2019 (3,4 millions d'euros), attribuable à un débit plus faible et à une diminution du minerai extrait par suite de la suspension temporaire des activités de la mine (voir communiqués de presse datés du 20 et 27 juillet 2020). Il n'y a pas eu d'autre redevance versée par des tiers en Guyane française au cours du semestre clos le 30 juin 2020 (premier semestre 2019 : -0,1 million d'euros, en raison de la reprise d'une créance de redevance précédemment surestimée).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements se sont élevées à 0,57 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020, contre 0,46 million d'euros pour la même période en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2020.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se sont élevées à 0,15 million d'euros au premier semestre 2020, comparativement à 0,21 million d'euros pour la même période en 2019. Cette diminution tient principalement à la baisse de la production de la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,2 million d'euros au premier semestre clos le 30 juin 2020, par rapport à 0,4 million d'euros au titre de la même période en 2019. Ce recul s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

Les résultats financiers comprennent, au premier semestre 2020, des profits de change sur les comptes bancaires de 0,04 million d'euros comparativement à des profits de change sur les comptes bancaires de 0,37 million d'euros au cours du premier semestre 2019. La diminution des profits de change en 2020 est principalement due à un affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain en 2020 versus 2019.

Durant le semestre clos le 30 juin 2020, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 3,5 millions d'euros, contre 3,9 millions d'euros au premier semestre 2019. Ce recul, qui tient principalement à l'incidence d'une baisse des taux d'imposition et des écarts de conversion, a été partiellement compensé par l'impact fiscal de la variation de la juste valeur des titres négociables durant le semestre clos le 30 juin 2020 comparativement à la même période en 2019.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2020, contre 8,2 millions d'euros (0,131 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2019.

Selon les IFRS, les produits ont totalisé 12,5 millions d'euros au titre du premier semestre de 2020, contre 12,4 millions d'euros pour le premier semestre 2019, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,33 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020, contre 0,31 million d'euros au titre de la même période en 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2019.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,19 million d'euros pour le premier semestre 2020, contre 0,26 million d'euros sur la même période en 2019, une baisse qui s'explique principalement par le recul de la production à la mine Rosebel.

Selon les IFRS, les produits des placements se sont élevés à 0,2 million d'euros au premier semestre clos le 30 juin 2020, par rapport à 0,4 million d'euros au titre de la même période en 2019, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,18 million d'euros au cours du premier semestre 2020, contre un profit de 0,01 million d'euros au premier semestre 2019, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2020 une charge d'impôt sur le résultat de 3,7 millions d'euros, contre un montant de 4,0 millions d'euros au cours de la même période de 2019. Ce recul, qui tient principalement à l'impact fiscal de la baisse du résultat et des écarts de conversion, a été partiellement compensé par l'impact fiscal de la variation de la juste valeur des titres négociables au semestre clos le 30 juin 2020 comparativement à la même période en 2019.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2020 par rapport à la même période en 2019 (IFRS)

Selon les IFRS, au deuxième trimestre 2020, EURO a fait état d'un bénéfice net de 3,3 millions d'euros (0,053 € par action), contre 4,7 millions d'euros (0,074 € par action) au deuxième trimestre 2019.

Les produits ont totalisé 5,2 millions d'euros au deuxième trimestre 2020, en baisse de 20 % par rapport aux 6,5 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre 2019. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux deuxièmes trimestres 2020 et 2019. La baisse des produits, qui s'explique principalement par la diminution de la production d'or à 42 395 onces au deuxième trimestre 2020 comparativement à 76 208 onces à la même période de 2019 (2,9 millions d'euros), attribuable à un débit plus faible et à une diminution du minerai extrait par suite de la suspension temporaire des activités de la mine, a été en partie compensée par un cours moyen de l'or plus élevé de 1 711 dollars américains l'once durant le deuxième trimestre 2020, contre 1 309 dollars américains l'once durant le deuxième trimestre 2019 (1,5 million d'euros), ainsi que par la dépréciation de l'euro (0,1 million d'euros).

Au deuxième trimestre 2020, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,21 million d'euros, contre 0,17 million d'euros au titre de la même période de 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges administratives en 2020.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,08 million d'euros au deuxième trimestre 2020, contre 0,13 million d'euros sur la même période en 2019, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production à la mine Rosebel.

Les produits des placements se sont élevés à 0,06 million d'euros au deuxième trimestre 2020, contre 0,23 million d'euros au titre de la même période en 2019. Ce recul s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt sur les soldes bancaires en 2020.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,19 million d'euros durant le deuxième trimestre 2020, contre des pertes de 0,02 million d'euros au deuxième trimestre 2019, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

Au deuxième trimestre 2020, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 1,5 million d'euros, à comparer avec un montant de 1,8 million d'euros au deuxième trimestre 2019. Ce recul, qui tient principalement à l'impact fiscal de la baisse du résultat, a été partiellement compensé par l'impact fiscal de la variation de la juste valeur des titres négociables au deuxième trimestre 2020 comparativement à la même période en 2019.

Perspectives

La production de la mine Rosebel devrait s'établir entre 160 000 onces et 180 000 onces en 2020. La fourchette des prévisions de production a été abaissée pour 2020, reflétant l'impact opérationnel de la crise mondiale liée à la COVID-19 et la suspension des opérations le 12 juin 2020.

Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 18,8 millions d'euros et 21,3 millions d'euros (21,0 millions de dollars américains et 23,8 millions de dollars américains) en 2020. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 675 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,12 dollar américain pour 1 euro. L'incidence des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 170 000 onces, se chiffrerait à environ 1,7 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 1,0 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

CRISE MONDIALE LIÉE À LA COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer, impliquant que des restrictions sur la circulation des personnes et des biens, des mesures de distanciation sociale, des restrictions sur les rassemblements, des mises en quarantaine et le traçage des contacts restent en vigueur. La Société suit cette situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer l'impact de la crise liée à la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

La mine Rosebel au Suriname a été placée en confinement le 22 mars 2020 afin de mieux protéger les employés et les collectivités et de mieux soutenir la continuité des activités. Dans un contexte de flambée des cas de coronavirus au Suriname, plusieurs membres du personnel de Rosebel ont été diagnostiqués positifs à la COVID-19. En conséquence, les employés syndiqués de Rosebel ont déclenché un arrêt de travail le 12 juin 2020, ce qui a obligé Rosebel à suspendre simultanément ses activités. En collaboration avec les autorités sanitaires du Suriname, Rosebel a mis en œuvre toutes les mesures préventives nécessaires. Rosebel a été mise en quarantaine par les autorités sanitaires le 25 juin 2020. La quarantaine a été levée le 15 juillet 2020. L'arrêt du travail a pris fin le 16 juillet 2020, et le rappel des salariés et des sous-traitants a commencé peu après. Le 24 juillet 2020, le redémarrage de l'usine et de la mine a marqué la reprise des activités.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2020, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2020, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
E-mail : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
E-mail : shalle@euroressources.net